

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **57 (1912)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

assez lourd ; il ne serait pas judicieux ni d'augmenter le nombre des bataillons, ni l'effectif de la compagnie.

* * *

Le projet de loi pour la milice dont j'ai donné un aperçu dans ma chronique d'avril 1911, a été adopté ; en conséquence l'année prochaine le recrutement aura lieu selon cette nouvelle loi. Je n'ai pas de raison d'y revenir, puisque les propositions du ministère ont été votées sans aucune modification importante. Les députés ont seulement insisté pour que le ministère fasse disparaître le nom de « ouvriers militaires », donné aux hommes chargés de la plupart des services de corvée ; les railleurs leur avaient déjà donné le nom de « soldat du corps de balais ». Sur quoi, le ministère les a baptisé « troupes d'administration ». Voilà une belle chose ! « das Vaterland kann ruhig sein ! »

Encore une remarque :

Eu égard à leur âge, le nombre des jeunes gens compris dans les termes du tirage au sort pour la milice s'élève annuellement à environ 53 000. De ce nombre, 17 000 doivent le service selon la loi qui va disparaître et 23 000 selon la nouvelle loi. On peut admettre que, annuellement, 9000 hommes seront dispensés pour causes diverses, entre autres les soutiens de famille (± 5000). Puis, les exigences physiques étant élevées, le ministère suppose qu'environ 21 000 jeunes hommes ne seront pas trouvés aptes au service, de sorte qu'il reste $53\ 000 - (9000 + 21\ 000) = 23\ 000$ jeunes gens qui doivent le service. C'est justement le contingent annuel prescrit par la loi.

Conclusion : celui qui est jugé apte au service doit servir, le tirage au sort n'est plus qu'une forme ; en fait, la loi institue le service obligatoire général.

INFORMATIONS

SUISSE

Société suisse des officiers. — La Société suisse des officiers propose à ses membres les sujets de concours suivants :

1. L'occupation des frontières en 1856-57 et 1870-1871 (avec faculté de ne traiter que l'un des deux événements).
2. Histoire d'une unité, bataillon, escadron ou batterie de 1874 au 1^{er} avril 1912.
3. L'armée retire-t-elle tout le profit désirable des sacrifices considérables faits par la Confédération en vue du développement du tir ? Quelles modifications pourrait-on apporter à l'organisation actuelle ?

4. Le réseau suisse des chemins de fer et, en particulier, les tunnels transalpins existants et projetés répondent-ils aux exigences de la défense nationale ?

5. Marches et combats de nuit. Comment y préparer les troupes.

6. Comment nos brigades d'infanterie de montagne doivent-elles se préparer pour la guerre en montagne ?

7. L'emploi du groupe de mitrailleurs d'infanterie dans la division. Avantages et inconvénients du groupe indépendant vis-à-vis de la répartition organique des mitrailleuses aux unités (bataillon, régiment).

8. Coopération de l'infanterie et de la cavalerie pour l'exploration rapprochée et la sûreté.

9. Etude sur les évolutions de la cavalerie dans notre terrain, selon le règlement et la pratique. Propositions éventuelles.

10. Est-il désirable de doter notre cavalerie d'une plus grande quantité de mitrailleurs ? Quelle influence cela aurait-il sur la conduite, l'activité et l'efficacité de notre cavalerie ?

11. L'armement et l'équipement de notre cavalerie répondent-ils aux exigences actuelles ?

12. Comment développer l'instruction individuelle du soldat de cavalerie dans une armée de milices ?

13. La patrouille d'officiers d'artillerie. Sa tâche et sa composition basées sur les prescriptions en vigueur dans les armées voisines. Propositions pour l'organisation et l'instruction de patrouilles dans notre artillerie de campagne.

14. L'emploi tactique de notre artillerie de campagne en liaison avec l'infanterie, déduit des enseignements de la guerre russo-japonaise.

15. Le groupe d'obusiers de campagne de la division. Exposé de son rôle et règles pour son emploi. Comparaison de nos obusiers de campagne avec les obusiers de campagne légers et lourds des armées voisines.

16. Rôle de l'artillerie à pied en liaison avec l'armée de campagne. Fractionnement et instruction de la nouvelle batterie à pied (canons de 12 cm.) en se basant sur l'effectif fixé par la nouvelle organisation des troupes.

17. Quelles sont les formes de fortification permanente, auxiliaire ou de campagne qui ont été employées dans la guerre russo-japonaise et avec quels résultats ? Quelle influence ces expériences exerceront-elles sur le développement de l'art de la fortification ?

18. Comment peut-on utiliser l'aviation, dans un but militaire, dans notre pays et comment pourrait-on arriver à introduire dans notre armée les dirigeables et les aéroplanes, sans augmenter trop fortement les troupes du génie et en restant dans les limites de notre budget militaire ?

19. Le groupement et la répartition du commandement des trains de la brigade de montagne (convois et trains sur roues).

20. Qu'est-ce que l'Etat peut faire, en restant dans les limites du budget militaire, pour augmenter en Suisse le nombre des camions automobiles utilisables pour l'armée? Comparaison avec ce qui se fait dans les pays voisins.

21. La fourniture du pain pour l'armée et la population suisses en cas d'une guerre européenne générale.

22. Exposé général du fonctionnement du service des subsistances dans la division et dans l'armée en se basant sur la nouvelle organisation des troupes. On traitera, en particulier, l'emploi du groupe des subsistances et de la compagnie de boulangers. On étudiera enfin l'approvisionnement direct et le ravitaillement de la troupe en pain et en viande, en supposant une situation de guerre déterminée.

23. Résumé des soins à donner aux chevaux. Manuel pour les officiers des troupes non montées.

24. Exécution du service de santé d'une division d'infanterie, sans brigade de montagne, dans un combat de rencontre.

25. Exécution du service de santé d'une brigade de montagne dans un combat défensif.

N.B. Les 24^e et 25^e sujets doivent être traités en se basant sur une supposition tactique dont le choix est laissé à chaque concurrent (Croquis à l'échelle 1 : 25 000 et 1 : 50 000). Chaque travail doit donner connaissance de tous les ordres donnés par les officiers directeurs du service de santé, indiquer les pertes subies et l'exécution de l'évacuation (avec calcul du temps nécessaire) jusqu'à l'établissement sanitaire d'étape inclusivement.

Eventuellement, il suffit, pour les capitaines et officiers subalternes, de traiter le sujet pour ce qui concerne un secteur de combat (brigade ou régiment).

Le jury du concours est composé comme il suit :

Le colonel divisionnaire Audéoud, Président, à Thoune

Le colonel divisionnaire Steinbuch, à Zurich.

Colonel d'Etat-Major K. Egli, à Berne.

Colonel d'Etat-Major von Wattenwil, à Berne.

Colonel d'infanterie Biberstein, à Colombier.

Colonel médecin de Montmollin, à Neuchâtel.

Colonel du génie J. Meyer, à Berne.

Lieutenant-colonel de cavalerie Ch. Sarasin, à Genève.

Une somme de 2000 fr. est à disposition pour les prix. La répartition totale ou partielle de cette somme sera fixée, sur la proposition du jury, par l'assemblée générale de l'été 1913.

Les travaux doivent porter une devise reproduite sur une enveloppe fermée; cette dernière doit, seule indiquer les nom, grade et adresse de

l'auteur ; elle ne sera ouverte qu'en cas d'attribution d'un prix au travail correspondant.

Avec le consentement de leurs auteurs, les travaux primés pourront être publiés dans les périodiques militaires suisses ou en brochures distinctes, pour tout ou partie aux frais de la Société suisse des officiers.

Les travaux doivent être envoyés d'ici au 31 mars 1913 au président du Comité central M. le colonel M. de Diesbach à Fribourg.

Instruction militaire préparatoire. — Les indications suivantes sont extraites du rapport présenté au Département militaire suisse par le comité cantonal vaudois au sujet des cours de 1911.

Les cours ont été donnés dans 10 arrondissements et 64 sections. 1906 élèves se sont inscrits au début des cours, 1612 les ont suivis au complet. Total moyen 1759. 665 élèves étaient des élèves de seconde année, ce qui représente à peu près le tiers de l'effectif de 1910.

Le nombre d'heures d'instruction a été le suivant :

Gymnastique	2111 1/2 heures
Militaire	1982 1/2 »

Total . . . 4094 heures, soit une moyenne de 63 par section.

Les élèves se sont répartis comme suit par classe d'âge :

de 16 à 17 ans	524
» 17 à 18 ans	566
» 18 à 19 ans	473
» 19 à 20 ans	343

L'instruction a été donnée par un cadre de 75 officiers et 227 sous-officiers.

Des visites que les membres du comité cantonal ont faites aux sections, dit ce rapport, se dégagent les impressions générales suivantes :

On a constaté du zèle et de la bonne volonté chez les cadres et chez les élèves.

La fréquentation des élèves eût été meilleure si les cours avaient pu commencer encore plus tôt. La mauvaise saison empêche diverses sections, notamment celles de la montagne, de travailler en plein air avant la fin des mois de mai et de juin. Le temps des fenaisons arrive bientôt et empêche les élèves d'assister régulièrement aux leçons. Pour ramener dans ces sections une meilleure fréquentation, il y aura lieu d'instituer un premier cours préparatoire, consacré uniquement à la gymnastique d'assouplissement, qui pourra se donner, dans un local fermé, déjà en février ou en mars.

Le recrutement des cadres offre toujours de grandes difficultés en raison de leur répartition territoriale fort inégale. Il est désirable que les com-

mandants d'unité agissent auprès de leurs cadres pour les engager à s'occuper de l'instruction militaire préparatoire.

La plupart des sections ont été autorisées à effectuer une course d'un jour. Ces courses ont bien réussi. Il n'y a eu nulle part de cas d'indiscipline ou de mauvaise tenue.

Les sections insistent pour que ces courses soient maintenues, Elles contribuent fortement à la popularité de l'instruction militaire préparatoire, surtout à la campagne. Elles favorisent la fréquentation et le maintien de la discipline, car elles sont une récompense pour les élèves assidus.

Les directeurs de section n'ont pas non plus négligé de traiter ou de faire traiter, devant leurs élèves, des questions morales ou patriotiques. Je citerai entre autres, les causeries qui ont été faites à la section de Lausanne-ville. En voici les sujets :

Sur la discipline, par le capitaine Schwitzguebel.

Patrie et drapeau, par le lieutenant Perrenoud.

Le devoir, par M. de Meuron, de Genève.

Enseignement à tirer du service militaire. Les devoirs du soldat. La tâche de notre armée. Le but des cours, par le capitaine Hoguer.

A la section de Lausanne-gymnase, le capitaine de Cérenville a traité la neutralité de la Suisse.

Les capitaines-aumôniers Savary et Chamorel et M. le pasteur Curchod ont également fait à ces deux sections des allocutions circonstanciées, pouvant être entendues par des auditeurs appartenant à des confessions différentes.

Gymnastique. — Moyenne des notes des examens de gymnastique : note maximum 1, note minimum 5.

Lever d'haltère : 1^{er} examen 2,25 représentant 5 à 6 levers. 2^e examen 1,92,7 levers.

Saut en longueur : 1^{er} examen 2,40, représentant un saut de 2 m. 60. 2^e examen 2, représentant un saut de 3 m.

Course de vitesse, 80 mètres : 1^{er} examen 2,50, parcours en 13 secondes, 2^e examen 2,17, parcours en 12 1/2 secondes.

Tir.

Cartouches à balle.		Cartouches d'exercice.
Distribuées	66,360	28,440
Rendues	12,139	4,654
Consommées	54,221	23,786
soit 30 cartouches par élève.		soit 17 cartouches par élève.

Récapitulation des exercices de tir.

Première année.

Premier exercice, 200 m., couché, sur appui-cible A, 6 coups. Elèves 1022, coups tirés 6142, atteintes 5052, 85.50 %.

Deuxième exercice, 300 m., couché, sur appui-cible A, 6 coups. Elèves 1017, coups tirés 6110, atteintes 5036, 82.40 %.

Troisième exercice, 300 m. couché, à bras franc cible A, 6 coups. Elèves 999, coups tirés 6006, atteintes 4032, 67,15 %.

Deuxième année.

Premier exercice, 200 m., cible B, couché sur appui, 6 coups. Elèves 539, coups tirés 3198, atteintes 2514, 78.60 %.

Deuxième exercice, 300 m., cible B, couché sur appui. Elèves 527, coups tirés 3186, atteintes 2471, 77.55 %.

Troisième exercice, 300 m., cible B, couché à bras franc, 6 coups. Elèves 521, coups tirés 3120, atteintes 1863, 60 %.

Quatrième exercice, 300 m., cible A, à genou à bras franc, 6 coups. Elèves 512, coups tirés 3072, atteintes 2156, 70 %.

Il a été délivré 341 mentions honorables et 346 cartons d'honneur.

Subvention. — Nous avons reçu de l'Etat de Vaud et de la sous-section des officiers de Lausanne deux subventions de 100 fr., qui nous ont permis, entre autres, d'acheter des bérets pour les prêter à des élèves nécessiteux.

Conclusions. — Le travail de 1911 peut être considéré comme satisfaisant, mais nous nous proposons de réaliser en 1912, les améliorations suivantes :

Nous chercherons à provoquer la formation des sections surtout dans les régions où l'on disposera d'un nombre suffisant de bons cadres d'infanterie.

L'instruction de ces cadres sera reprise en main dans un cours civil d'un jour pour moniteurs de gymnastique, et dans un cours militaire de deux jours consacré principalement à la méthode d'instruction.

Les cours devront pouvoir commencer plus tôt que précédemment.

Enfin, pour améliorer la fréquentation, nous donnerons la possibilité aux sections de commencer déjà en hiver à exercer les élèves, dans un premier cours préparatoire, consacré uniquement aux préliminaires et à la gymnastique d'assouplissement, sans armes.

On soulagera d'autant le cours d'instruction militaire proprement dit, qui doit se donner dans la bonne saison, mais en tenant compte des travaux de la campagne.

En ce qui concerne la population, on peut constater avec plaisir que les cours ont de plus en plus conquis sa faveur. Il est certain maintenant que la plus grande partie du canton s'y intéresse.

Nous espérons qu'on appréciera toujours mieux les avantages qui en résulteront pour notre jeunesse.

Au nom du Comité cantonal,

Le Président,

Lieutenant-Colonel BLANCHOD.

Société de cavalerie de la Suisse orientale. — Cette société organise pour le dimanche 28 avril, à Zurich, des concours équestres pour tous *officiers montés de l'armée suisse* montant leurs chevaux de service, et pour les *sous-officiers et soldats* de la 3^{me} brigade de cavalerie, du 8^{me} régiment de cavalerie et des 5^{me} et 6^{me} groupes de guides. Le programme est le suivant :

A. *Officiers* : Course d'environ 15 km. avec longs parcours dans le terrain et obstacles naturels et artificiels. La piste sera marquée par des fanions et des bordures. Examen de la condition des chevaux deux heures après la rentrée.

Inscription : 20 francs, jusqu'au 20 avril, et, avec double mise, jusqu'au 25 avril à 6 h. du soir.

2500 francs environ seront appliqués aux dons d'honneur. Premier prix, env. 500 francs.

B. *Sous-officiers et soldats* : Chaque patrouille est formée d'un sous-officier et quatre hommes des corps de troupes ci-dessus désignés. Le parcours est de 25 km. environ avec obstacles naturels et artificiels. Partie du trajet est marquée sur le terrain, partie doit être trouvée à l'aide de la carte. Examen de la condition des chevaux deux heures après la rentrée.

Inscription : 5 francs par patrouille dans les mêmes délais que ci-dessus.

Une somme de 2500 francs environ sera consacrée aux dons d'honneur et prix en espèces. Premier prix, env. 300 francs.

Pour les inscriptions et communication du règlement des concours, s'adresser au Président de la Société de cavalerie de la Suisse orientale, Weinbergstrasse 3, Zurich I.

Les concurrents sont convoqués pour le 27 avril à 5 h. du soir à la caserne de Zurich.

† **Colonel-divisionnaire Otto Hebbel.** — Le colonel-divisionnaire Otto Hebbel vient de suivre dans la tombe son ancien condisciple du corps d'instruction de l'artillerie, le colonel-commandant de corps Bleuler. Né en 1847, à St-Gall, il fit toute sa carrière dans l'artillerie où il fonctionna comme instructeur dès 1870. Il avait fréquenté, pendant cette même année, l'Académie de guerre de Berlin, mais avait été contraint, par la guerre, d'interrompre les cours avant d'avoir terminé son année. En 1880, il est major et instructeur de première classe ; en 1894 il est promu colonel et succède comme instructeur en chef au colonel Schumacher ; enfin, en 1900, il devient chef de l'arme, fonction qu'il remplira jusqu'en 1910. Deux ans auparavant, le Conseil fédéral l'avait promu au grade de colonel-divisionnaire.

Dans son beau temps, le colonel Hebbel était un officier rempli d'ardeur et d'entrain, aimant à côté de son travail, à donner sa part à l'esprit de

camaraderie et à l'amitié. Sa santé très altérée ne lui a pas permis de jouir pendant longtemps du repos qu'il avait mérité.

BIBLIOGRAPHIE

A travers l'Allemagne hippique. — Comte de Comminges. Librairie Plon, Paris 1911,

Un nouveau livre du comte de Comminges est toujours bien accueilli par les amateurs de chevaux. L'auteur est, en effet, connu depuis longtemps et de chacun, grâce à de nombreux ouvrages qui tous eurent le plus vif succès tels que : *Dressage et Menage*, *Le cheval, soins pratiques*, *Les races de chevaux de selle en France*, etc.

Cette fois-ci, c'est en Allemagne que le comte de Comminges a exercé son talent de connaisseur et ses dons d'observateur très avisé.

Il a mis dans cette étude, particulièrement intéressante pour les milieux français jusqu'ici fort mal renseignés, un grand soin d'exactitude et d'impartialité. Les mérites du cheval de troupe allemand sont franchement reconnus et bien des préjugés sont battus en brèche.

Cette excursion dans le domaine de l'élevage hippique de l'Allemagne nous intéresse particulièrement puisque c'est de ce pays que nous tirons près de la moitié de nos remontes. (Non pas la presque totalité comme le croit le comte de Comminges ¹).

Je dois dire que l'ouvrage intéressera probablement davantage l'officier et le sportsman que l'éleveur. La meilleure partie du livre est certainement celle, où avec l'autorité que lui donne son titre d'ancien officier du cadre de Saumur, le comte de Comminges mène une enquête des plus instructives sur les chevaux de différents régiments de cavalerie, sur le concours hippique de Hambourg, sur les courses militaires et sur l'école d'équitation de Hanovre.

Il est peut-être plus à son aise lorsqu'il traite ces sujets que lorsqu'il pénètre dans le domaine de l'élevage.

Si les voyages forment la jeunesse, ils sont certainement insuffisants pour se rendre compte d'une façon vraiment approfondie d'une question aussi complexe et aussi difficile. De fortes études préparatoires, un long séjour dans le pays, une connaissance parfaite de la langue paraissent, pour cela, absolument nécessaires.

L'auteur n'a pas poussé son voyage au delà de Berlin et de Hambourg, il n'a pas visité le haras de Trakennen et cependant son sujet l'amène à parler beaucoup, et il le fait du reste très bien, du cheval de la Prusse orientale. Il n'a eu, pour juger l'élevage si important de cette province, que les quelques poulinières de l'exposition de Hambourg et les chevaux de certains régiments de cavalerie. Cette enquête très judicieuse, mais forcément sommaire, fait honneur à l'homme de cheval, elle ne saurait passer pour une étude complète et approfondie. En matière d'élevage, il est indispensable de distinguer d'une manière absolue deux catégories bien différentes de reproducteurs, à savoir celui qui est destiné à faire la poulinière et celui auquel on demande de créer le cheval de service ou de remonte. En un mot,

¹ L'auteur se trompe également quand il affirme que la Suisse achète ses remontes dans la «Prusse orientale». C'est du Hanovre, du Holstein et du Mecklembourg qu'elles sont importées.